



L'ACTION INTERNATIONALE DU CNFPT



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Introduction

Fort de son expertise en matière de formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale et de sa connaissance des collectivités locales, le CNFPT a depuis longtemps une activité internationale au travers de ses partenariats avec les acteurs territoriaux et nationaux.

Conformément aux orientations de l'établissement et à la demande de ses partenaires institutionnels, la mission des coopérations internationales du CNFPT met en œuvre des actions de coopération bilatérale dans la zone géographique de la francophonie et prioritairement, dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée, en Afrique de l'Ouest et aux Caraïbes.

En premier lieu, l'établissement développe une offre de formation à l'expertise internationale pour les agents territoriaux. Il accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets de coopération internationale.

En second lieu, il coopère avec l'État et plus particulièrement, le ministère des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Intérieur, l'Agence française de développement (AFD), Expertise France ainsi qu'avec la direction des relations internationales de l'ENA.

Il développe des partenariats avec les associations d'élus et d'agents dans le domaine de la coopération internationale (Cités Unies France, AMF, Régions de France, l'AATF ou encore le SNDGCT).

Il développe également une coopération en réseau en s'appuyant sur les outils numériques. À ce titre, le CNFPT a lancé, au sein du RESP en 2012, un forum méditerranéen du service public qui se poursuit aujourd'hui sous forme d'une e-communauté intitulé «Réseau méditerranéen de l'action publique».

Il s'implique dans des réseaux de centres de formation de l'administration publique en Afrique et dans le bassin méditerranéen. Il co-construit des ressources numérique (e-formations mixtes à l'ingénierie de formation).



L'accompagnement des projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales

Les collectivités et leurs associations sollicitent l'expertise du CNFPT pour un accompagnement de leurs projets de coopération dans les domaines de la décentralisation, de la gouvernance locale et plus particulièrement de la formation des agents et des élus ainsi que de l'organisation administrative de leurs partenaires.

Ces sollicitations peuvent se matérialiser sous forme de demandes d'appui individuelles de collectivités. Elles portent sur des diagnostics de besoins en formation, la réorganisation administrative, l'identification de dispositifs de formation.

Le CNFPT est membre de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

Il joue, en lien avec la DAECT (délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales), un rôle de fédérateur des collectivités autour de ces domaines et favorise la mutualisation des initiatives :

- il valorise l'expertise des collectivités en faisant appel à des experts territoriaux ;
- il sensibilise les collectivités à la place de la formation des agents, de la gouvernance locale en général, dans leurs projets de coopération (programmes concertés : Liban, Tunisie, Maroc) ;
- il jette un pont entre les programmes de coopération de l'Etat en matière d'appui à la décentralisation et de gouvernance locale et les projets de coopération décentralisée (Laboratoire des municipalités franco-tunisien) ;
- il développe des ressources sur l'action extérieure des collectivités territoriales, et sur l'administration publique dans l'espace méditerranéen (e-communautés).



L'accompagnement des programmes de coopération internationale

Le CNFPT peut, à la demande de l'Etat, participer aux programmes de coopération internationale notamment aux volets formation au sens large du terme et contribuer :

- à la réflexion et à l'élaboration d'outils méthodologiques pour la formation au développement local et à la bonne gouvernance territoriale ;
- au renforcement des capacités de gestion des collectivités ou gouvernements locaux et au développement des compétences professionnelles des agents ;
- à l'organisation de dispositifs nationaux de formation des fonctionnaires locaux ;
- à l'organisation ponctuelle ou régulière d'échanges d'expériences de fonctionnaires locaux étrangers en France ou dans les pays partenaires.

Pour réaliser ces missions, l'expertise du CNFPT est uniquement mobilisée sur des financements tiers.

L'intervention du CNFPT est encadrée juridiquement par des conventions ou accords de partenariat avec les institutions nationales et des lettres d'engagement avec des organismes étrangers.

Partenaires français :

MEAE
MEAE/DAECT
AFD
Expertise France
AMF
ARF

Partenaires étrangers :

AIEIA,
GIFT-MENA (Institut des finances du Liban)
Centre de formation des acteurs locaux
CEFAL, Bénin
Programme national de formation aux métiers de la ville, PNFMV, Cameroun
Côte d'Ivoire (Ministère de l'Intérieur)
Haïti (Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales)
Vietnam (Université du Ministère de l'Intérieur)
Liban, Bureau technique des villes libanaises
Tunisie, Centre de formation et d'appui à la décentralisation
Maroc, Conseil régional de Marrakech et
Maison de l'Elu



L'action du CNFPT auprès des agents des collectivités territoriales

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, le CNFPT :

- assure la formation à l'expertise internationale des agents des collectivités territoriales ;
- conçoit et met en œuvre des actions et dispositifs de formation préparant les agents territoriaux à une mobilité en Europe et à l'international (départ en poste à l'étranger et retour) ;
- facilite la réflexion et l'échange de bonnes pratiques ;
- met à disposition des agents publics des ressources documentaires par le biais de son Wikiterritorial et de deux e-communautés (Action extérieure des collectivités territoriales et Réseau méditerranéen de l'action publique).

Quant à l'offre de formation stricto sensu du CNFPT à l'action internationale des collectivités territoriales, l'INSET de Nancy propose un itinéraire de 3 modules de 3 jours dédié à la coopération décentralisée et destiné aux responsables des relations internationales des collectivités.

Nombre de stages

- 2015 : 13 stages
- 2016 : 10 stages
- 2017 : 10 stages

Nombre de stagiaires

- 2015 : 314 stagiaires
- 2016 : 169 stagiaires
- 2017 : 263 stagiaires

Exemples d'actions de coopération internationale du CNFPT

ACCUEILS ET VISITES D'ÉTUDES

Le CNFPT accueille des visites d'études et des délégations, provenant en majorité de l'Afrique et de la Méditerranée. Ces rencontres portent pour l'essentiel sur des thématiques relatives à la formation des agents publics en France et à l'organisation territoriale et la fonction publique territoriale.

Entre 2015 et 2018, le CNFPT a accueilli 48 délégations étrangères. 8 provenaient de pays européens, 12 d'Afrique, 18 du bassin méditerranéen, 7 d'Asie et 3 du continent américain.

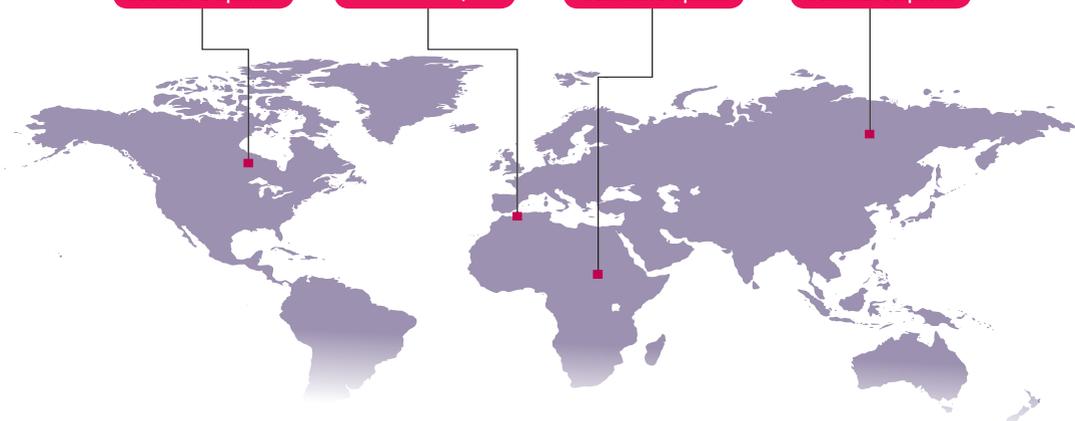
ACTIVITÉS D'APPUI À L'ACTION EXTÉRIEURE ET MOBILISATION À LA DEMANDE DE L'ÉTAT

Amériques / Caraïbes
3 missions d'expertise

Méditerranée
65 missions d'expertise

Afrique
6 missions d'expertise

Asie
3 missions d'expertise



Sur la période 2015-2018, le CNFPT a effectué 77 missions de coopération internationale (hors Europe), 135 experts ont été mobilisés, 79% étaient agents du CNFPT et 21% agents des collectivités territoriales. Leur mobilisation représentait 164 jours de travail en 2015, 194 jours en 2016, 127 jours de travail en 2017 et 94 en 2018, soit 579 jours de travail sur la période.



TUNISIE :

En partenariat avec le CFAD (Centre de formation et d'appui à la décentralisation), l'AFD et Expertise France, appui à l'ingénierie de formation et au développement d'une offre de formation pour accompagner la décentralisation dans le domaine des ressources humaines, du management et des finances locales.



VIETNAM :

En partenariat avec l'Université du ministère de l'Intérieur et l'ambassade de France appui à l'ingénierie de formation pour une offre dans les domaines des ressources humaines, du management des collectivités territoriales et de la gouvernance locale.



ALGÉRIE :

En partenariat avec le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et l'ambassade de France, appui au développement de l'offre d'e-formation, appui à la définition de profils de nouveaux métiers territoriaux et à l'ingénierie de formation.



HAÏTI :

En partenariat avec le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales et l'ambassade de France, appui au renforcement du dispositif national de formation des agents et élus locaux ainsi qu'à l'élaboration d'une loi créant une fonction publique territoriale .



MAROC :

En partenariat avec le Conseil régional Marrakech-Safi et sa Maison de l'Elu, projet de renforcement des compétences des élus et agents dans les domaines du développement territorial, de la culture, de la gouvernance territoriale et des RH.



BÉNIN :

En partenariat avec l'ambassade et le ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale, renforcement des capacités en ingénierie de formation et appui à la structuration de l'offre de formation du CEFAL.



LIBAN :

En partenariat avec le BTVL (Bureau technique des villes libanaises) et l'ambassade de France ainsi que des collectivités territoriales françaises, échanges d'expériences et développement de formations par exemple dans le domaine de la police municipale. Sur proposition de l'ambassade de France, appui à la conception d'un centre de formation et de ressources pour les collectivités locales libanaises.